



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Efficacité du dispositif de protection des forêts - indicateur osbolète

Question écrite n° 13008

Texte de la question

M. Florian Chauche appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'efficacité du dispositif de protection des forêts. Aujourd'hui, la représentation nationale dispose d'un indicateur dans le projet annuel de performances, annexé au projet de loi de finances, pour apprécier l'efficacité du dispositif de lutte contre les feux de forêts. M. le député souhaite faire remarquer que cet indicateur est aujourd'hui obsolète, puisque son périmètre est extrêmement réduit. En effet, on dispose d'informations sur le pourcentage d'incendie ne dépassant pas 5 hectares, ce qui constitue un bon indicateur pour évaluer l'efficacité de la doctrine française d'attaque des feux naissants, mais uniquement pour les départements dits « méditerranéens ». Voici la liste des départements en question : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var, le Vaucluse, l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Corse, la Corse-du-Sud, l'Ardèche et la Drôme. Le changement climatique se traduisant par une extension géographique du risque incendie, il convient d'étendre cet indicateur à l'ensemble du territoire national. À titre d'exemple, en 2022, 31 100 hectares de forêts ont brûlé en Gironde, 2 500 hectares dans le Finistère, 1 800 dans le Maine-et-Loire et 1 100 dans les Landes. Il lui demande donc de lui fournir des informations sur le nombre d'incendies n'ayant pas dépassé 5 hectares en 2022, ainsi que le nombre d'hectares brûlés, et ce pour l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Florian Chauche](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13008

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10395

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)